

SERVICE CIVIL

Objection de conscience

Actuellement en Europe, nous assistons au rétablissement de la conscription dans plusieurs pays. Si de nombreuses luttes ont permis la reconnaissance de l'objection de conscience, l'Union Pacifiste doit toujours apporter son aide aux objecteurs et objectrices de différents pays et s'oppose au projet du SNU¹ en France.

Les gouvernements dans le monde ont toujours été très durs envers les réfractaires à la conscription. En France, les objecteurs de conscience étaient condamnés à deux ou trois ans de prison, renouvelables jusqu'à neuf ou douze années. Ils finissaient soit réformés soit morts de tuberculose. De Gaulle avait limité le temps de détention à deux ans. L'ONU a condamné plusieurs pays en vertu du principe « Ne bis in idem »², afin de ne plus condamner pour le même délit.

Le seul homme qui aurait réussi à faire plier le général

Louis Lecoin (1888-1971), qui a connu douze années de prison pour ses engagements contre la guerre - prisonnier politique ayant fait le plus d'années de prison en France après Auguste Blanqui (19 ans) - ne supporte pas le traitement fait aux objecteurs. Il fonde en 1958 le Secours aux objecteurs de conscience, soutenu par des personnalités telles que Albert Camus, Georges Brassens, Théodore Monod, Jean Giono, Henri Jeanson, l'Abbé Pierre, le pasteur Henri Roser, ... Puis il fonde le journal « Liberté » afin de venir en aide aux objecteurs et d'obtenir un statut légal qui les sorte de prison. En juin 1962, il engage une grève de la faim de vingt-deux jours. Alors que Louis Lecoin est hospitalisé à Bichat à Paris, De Gaulle dit « Je ne laisserai pas mourir Lecoin », et promet un statut. Le 21 décembre 1963 une loi est enfin votée, avec l'instauration d'un service civil. Une nouvelle loi est adoptée en 1983, avec une partie des revendications des objecteurs et de ceux qui les soutiennent. Louis Lecoin, nommé pour le prix Nobel de la paix en 1964, se désiste pour ne pas porter ombrage à Martin Luther King : un beau geste pour un pacifiste anarchiste envers un pasteur !

Objection de conscience et service civil

Des résolutions et recommandations internationales, qui nous servent pour les procès, sont adoptées : le Conseil de l'Europe dès 1967, l'ONU en 1987, le Parlement européen en 1983 (Résolution Macciocci soutenue par Simone Weil). D'autres suivent. En 1921 se crée aux Pays-Bas l'Internationale des résistants à la guerre qui soutient toujours les objecteurs et les insoumis. L'Union pacifiste en est

la section française. En 1985, le Bureau européen de l'objection de conscience, BEOC, fondé en 1979 à Bruxelles, se déclare en association internationale soutenue en France en 1993, par le « Comité Louis Lecoin ». De nombreuses luttes ont permis la reconnaissance de l'objection de conscience et l'instauration d'un service civil en Europe, y compris en Russie, mais pas en Ukraine. Des projets de loi sont en cours d'élaboration en Colombie, en Corée du Sud, à Chypre Nord. Israël condamne toujours à des séjours de prison à répétition ses objectrices et objecteurs. La situation est très difficile en Turquie. Actuellement il y a une recrudescence du militarisme et nous assistons au rétablissement de la conscription dans plusieurs pays, notamment en projet en France. Les gouvernements précédents ont affirmé qu'en cas de rétablissement de la conscription, la loi reprendrait comme avant, y compris les paragraphes concernant l'objection de conscience



SNU et maintien du statut d'objecteur de conscience ?

Le Service National Universel concerne les jeunes de 16-18 ans. Il faudrait l'autorisation des parents. Et il n'y a pas de possibilité de se déclarer objecteur de conscience. Il est inadmissible que l'absence aux convocations donne le droit à

l'État de ne pas permettre aux jeunes de passer des diplômes universitaires et le permis de conduire. L'Union Pacifiste s'oppose au SNU et demande son abrogation. En cas de maintien, elle demande que les jeunes puissent se déclarer objecteurs de conscience. Elle a créé un collectif d'une trentaine d'organisations qui organisent une campagne pour l'abrogation du SNU. Pour nous, il s'agit d'un embrigadement de la jeunesse, dans un esprit nationaliste et militariste, ce que nous condamnons. La jeunesse doit pouvoir s'épanouir librement de manière civile, notamment dans la création d'activités sociales et culturelles, et non dans l'endoctrinement et la soumission.

Aidons les jeunes à préparer la paix.

Maurice Montet

EN SAVOIR PLUS

• « *Le cours d'une vie* » de Louis Lecoin. 5 € à l'UPF, BP 40196, 75624 Paris Cedex 13.

¹ Service National Universel

² Locution latine citée comme maxime de droit : individu, jugé sur un fait dont il était accusé, ne peut plus être poursuivi en raison du même fait.